



Portugal

Maria de Lurdes Rodrigues
Ministre de l'Éducation



Née à Lisbonne le 19 Mars 1956, Madame Maria de Lurdes Rodrigues a obtenu sa licence (1984) et doctorat (1996) en Sociologie à l'Institut Supérieur de Sciences du Travail et de l'Entreprise - ISCTE - de Lisbonne où elle commença sa carrière enseignante en 1986 devenant Professeur Agrégée en 2003. Quand elle est nommée Ministre de l'Education du XVII^e Gouvernement Constitutionnel, le 12 Mars 2005, elle exerce les fonctions de Président du Conseil Scientifique de son institut universitaire. Aux fonctions de Chargée de Recherche au Centre de Recherche et d'Études en Sociologie et de Présidente de l'Observatoire des Sciences et des Technologies du Ministère de la Science et de la Technologie Maria de Lurdes Rodrigues ajoute celles de déléguée nationale au Group d'Indicateurs pour la Société de l'Information et de membre du Working Party on

National Experts on Science and Technology Indicators de l'OCDE ainsi que au Working Party of R&D and Innovation Survey de l'Eurostat - 1996-2002. Auteur de plusieurs travaux notamment sur la Sociologie des Professions et la Société de l'Information.

Diversité et inclusion dans l'éducation

Les changements géographiques, les migrations internationales, la globalisation de l'ordre économique et les déséquilibres qu'elle produit, la formidable expansion des media et des technologies de l'information et de la communication posent aux systèmes éducatifs de nouveaux problèmes et de nouveaux défis qui demandent des réponses également nouvelles et capables de faire avancer une vraie promotion de l'inclusion.

Dans les démocraties modernes tous les citoyens sont sujets de droits égaux; droits civiques et politiques, mais aussi droits sociaux, économiques et culturels. L'équité sociale et l'égalité d'opportunités se trouvent inscrites dans la matrice même de la démocratie moderne. Le droit à l'éducation comme droit fondamental ressort de l'ensemble des droits sociaux, car il s'agit d'un droit duquel dépend le plein exercice des autres droits.

La mission des systèmes éducatifs et des écoles ne peut pas être autre que celle d'assurer à tous et à chaque citoyen la possibilité de développer jusqu'à la limite toutes leurs capacités, dans le sens de leur pleine intégration dans la société.

La diversité est probablement le plus grand défi qui se pose aujourd'hui non seulement à l'action politique dans le domaine de l'éducation, mais également à l'action des décideurs dans l'École et à l'intervention des éducateurs eux-mêmes. En effet, la diversité ne s'épuise pas dans la multiplicité des différences linguistiques, ethniques et culturelles, mais elle provient aussi de différences moins évidentes mais tout aussi importantes, que sont les différences économiques, de capital social et culturel, des origines sociales, de suivi des familles et des capacités des élèves.

Il n'y a pas de recette pour ces problèmes et il n'y a pas de manuel contenant les solutions. Cependant, il est de la plus haute importance mettre sur l'agenda, non seulement du discours politique sur l'éducation mais aussi de l'action politique et législative, la responsabilité de chaque école et de chaque enseignant en ce qui



concerne les résultats de tous et de chacun de leurs élèves, la responsabilité d'assurer leur succès scolaire ainsi que l'acquisition des compétences et des connaissances qui leur permettent une formation en tant que citoyens à part entière.

Il faudra trouver de nouveaux chemins, accompagner de façon plus proche les familles et les élèves, diversifier les parcours d'apprentissage aussi bien que l'offre de formation, en vue de satisfaire une population scolaire diversifiée.

Concevoir et mettre sur pied les écoles inclusives de l'avenir, attentives à la diversité, capables de la reconnaître et de la gérer, implique aussi créer des structures d'organisation efficaces et innovantes et identifier dans chacune d'elles les énergies qui pourront être mobilisées pour atteindre ce but.

Au cours des dernières années, nous avons adopté au Portugal un ensemble de mesures visant précisément à créer les conditions d'organisation et de gestion qui permettent de rendre de nouveau aux écoles plus de compétences en vue de leur permettre de trouver les réponses adéquates à leur contexte socio-éducatif spécifique. Par ailleurs, l'approfondissement de l'autonomie exige un système de prestation de comptes, que nous avons institué avec la généralisation de l'évaluation externe des écoles.

Nous estimons que les réponses que nous cherchons à donner aux problèmes qu'affrontent, de différentes façons et à différents degrés, les systèmes éducatifs de tous les pays, peuvent bénéficier largement de la coopération et du partage d'expériences et de connaissances. Si les problèmes sont grands, la responsabilité de la communauté éducative internationale est celle de qualifier et de valoriser l'école publique inclusive, pour qu'il soit possible de vaincre le défi de l'égalité d'opportunités pour tous, et de ne pas permettre la réversion vers des systèmes d'exclusion et de sélection.

Il nous faut maintenir vivante cette aspiration et forger un compromis politique fort et ambitieux capable de faire avancer l'engagement établi par les ministres de l'éducation dans la table ronde tenue lors de la 34ème conférence générale de l'UNESCO, «en faveur d'une éducation de qualité comme un droit pour tous, comme une éducation pour l'inclusion, qui favorise l'équité et l'égalité entre les sexes, et qui soit un instrument de stabilité sociale, de paix et de règlement de conflits » (Communiqué de la Table ronde des ministres de l'éducation, 34e Conférence générale de l'UNESCO, Paris, Octobre 2007).

Le Portugal apporte ainsi son ferme soutien à l'adoption d'une stratégie à l'échelle internationale qui fasse de la lutte pour l'inclusion une ligne de force transversale aux politiques sociales, au coeur de laquelle l'éducation reprenne la place que lui revient en tant que levier d'équité, de justice et de développement.